



Bureau de représentation auprès de l'Union européenne

c/o Parlement européen
Rue Wiertz 50
1047 Bruxelles
T.: 0032 (0)2 284 2391

LETTRE D'INFORMATION

*Travaux récents et à venir de l'Assemblée nationale
sur les matières de l'Union européenne*

Février 2014

A. Statut du député européen.....	2
◆ Conditions de cumul avec des fonctions exécutives locales : adoption définitive	
B. Questions institutionnelles	2
◆ Table ronde sur l'Union politique européenne et le contrôle démocratique	
◆ Audition de M. Pierre de Boissieu sur le rapport « Refaire l'Europe : esquisse d'une politique »	
◆ Eurométropole de Strasbourg : consultation automatique des institutions européennes	
C. Espace de liberté, de sécurité et de justice	3
◆ Asile, immigration illégale et prise en charge européenne des demandes d'asile	
◆ Résolution de l'Assemblée nationale sur le parquet européen : adoption définitive	
◆ Audition prochaine de M. Robert Badinter sur les enjeux européens dans le domaine de la justice	
D. Affaires économiques et monétaires	4
◆ Suivi du Conseil européen des 28 et 29 juin 2012 : rapport sur le pacte pour la croissance et l'emploi	
◆ Résolution sur l'union bancaire et l'intégration économique : adoption en séance publique	
◆ Récente conférence sur la gouvernance économique et financière de l'UEM : communication-bilan	
E. Europe sociale et transports	5
◆ Audition de M. László Andor, commissaire à l'Emploi, aux affaires sociales et à l'inclusion	
◆ Consultation publique de la Commission européenne sur la protection des compagnies aériennes contre les subventions et les pratiques tarifaires déloyales : contribution	
F. Culture, éducation et diversité linguistique	6
◆ Multilinguisme et construction de la démocratie européenne : rapport d'information sur la francophonie	
◆ Charte européenne des langues régionales ou minoritaires : autorisation de ratification	
◆ Déplacement conjoint des présidents Claude Bartolone et Martin Schulz	
G. Environnement.....	7
◆ Septième programme pour l'environnement et programme LIFE : rapport d'information	
◆ Audition de Mme Connie Hedegaard, commissaire européenne en charge de l'action pour le climat	
◆ Proposition de directive sur la publication d'informations non financières par les entreprises	
H. Protection des consommateurs et santé publique	8
◆ Contrôle de subsidiarité : avis motivé en préparation sur la proposition relative aux nouveaux aliments	
◆ Exposition aux ondes électromagnétiques : débat sur la transposition de la directive du 26 juin 2013	
◆ Encadrement de l'utilisation des pesticides : notification à la Commission européenne de la loi nouvelle	
I. Action extérieure de l'Union européenne	10
◆ Communication sur la situation en Ukraine	
◆ Rapport d'information sur la politique française et européenne vis-à-vis de la Russie	
J. Visites de députés à Bruxelles	10

A. Statut du député européen

- Le mercredi 22 janvier 2014, l'Assemblée nationale a adopté en *lecture définitive*, sur le rapport de M. **Christophe Borgel** (SRC), le projet de loi interdisant le cumul de fonctions exécutives locales avec le mandat de représentant au Parlement européen. Consulter le **dossier législatif** et l'**analyse du scrutin**.

Faute d'accord à la commission mixte paritaire du 9 octobre 2013, le dernier mot est revenu à l'Assemblée nationale en application de l'article 45 de la Constitution. L'Assemblée nationale a repris le texte qu'elle avait adopté le 20 novembre 2013. Il prévoit en particulier l'incompatibilité d'un mandat de représentant au Parlement européen avec une fonction exécutive locale : maire et adjoint au maire ; président et vice-président d'une intercommunalité, d'un conseil général ou d'un conseil régional. Ainsi, le régime applicable aux députés européens en matière de cumul des mandats serait aligné sur le nouveau régime prévu pour les parlementaires nationaux.

B. Questions institutionnelles

- Le mardi 14 janvier 2014, la commission des Affaires étrangères a organisé une **table ronde sur l'Union politique européenne et le contrôle démocratique** avec M. Jean-Dominique Giuliani, président de la fondation Robert Schuman, M. Arnaud Chneiweiss, membre de l'Observatoire européen de la Fondation Jean-Jaurès et M. Jean-Paul Tran Thiet, membre du comité directeur de l'Institut Montaigne. Lire le **compte rendu** de la réunion et consulter le **rapport** de la présidente de la commission des Affaires étrangères, Mme **Élisabeth Guigou** (SRC), sur l'**ancrage démocratique du gouvernement économique européen**, publié en septembre 2012.

Le mercredi 22 janvier 2014, le président de l'Assemblée nationale, M. **Claude Bartolone**, a ouvert le **colloque** « Re-légitimer l'action publique dans l'Union européenne », organisé conjointement par la Fondation européenne d'études progressistes (FEPS) et la Fondation Jean-Jaurès.

- Le mercredi 15 janvier 2014, la commission des Affaires européennes a entendu M. **Pierre de Boissieu**, ancien secrétaire général du Conseil de l'Union européenne. Il a présenté le rapport « **Refaire l'Europe : esquisse d'une politique** », établi conjointement avec M. Antoni Vitorino, président de Notre Europe, M. Tom de Bruijn, ancien représentant permanent des Pays-Bas auprès de l'Union européenne, et M. Stephen Wall, ancien représentant permanent du Royaume-Uni auprès de l'Union européenne. Consulter le **compte rendu** de la réunion ou en voir la **vidéo**.

Tout en estimant que « le pire aujourd'hui » serait d'ouvrir un chantier institutionnel analogue à la Convention sur l'avenir de l'Europe lancée par le Conseil européen de Laeken, M. Pierre de Boissieu s'est interrogé sur la manière d'instaurer une complémentarité entre le Parlement européen et les parlements nationaux qui ne se solde pas par des chevauchements de compétence permanents. Le rapport « Refaire l'Europe : esquisse d'une politique » avance l'idée de créer une instance consultative des parlements nationaux de la zone euro. À ce sujet,

M. Pierre de Boissieu a jugé que, si les dix-huit présidents des parlements de la zone euro se mettent d'accord pour tenir des réunions périodiques au cours desquelles seront auditionnés le président de l'Eurogroupe, le président de la Banque centrale européenne et tel ou tel commissaire, « personne ne trouvera rien à y redire et aucun traité n'aura été nécessaire ».

Sur le même sujet, lire le **rapport d'information** de la présidente de la commission des Affaires européennes, Mme **Danielle Auroi** (ÉCOLO), sur **l'approfondissement démocratique de l'Union européenne**, publié en juin 2013.

- Le mardi 27 janvier 2014, le texte issu des délibérations de l'Assemblée nationale du 19 décembre 2013 est devenu, à la suite de la décision du Conseil constitutionnel du jeudi 23 janvier 2014, la loi sur la modernisation de l'action publique territoriale et l'affirmation des métropoles. Consulter le **dossier législatif**.

Il confère à la métropole de Strasbourg la dénomination spéciale d'**eurométropole** (art. 31). Il prévoit qu'à Strasbourg, le conseil de développement de l'eurométropole associera les représentants des **institutions** et **organismes européens**.

C. Espace de liberté, de sécurité et de justice

- Le mercredi 8 janvier 2014, Mme **Marietta Karamanli** (SRC) et M. **Charles de la Verpillière** (UMP), ont présenté devant la commission des Affaires européennes une communication sur les enjeux actuels de la politique de l'Union européenne en matière d'**asile** et d'**immigration**. Lire le **compte rendu** de la réunion.

Dans le cadre de leur mission d'information, ils se sont rendus en Grèce en juillet 2013 pour y prendre la mesure de l'immigration illégale sur cette partie de la frontière extérieure de l'Union européenne. M. **Charles de la Verpillière** (UMP) a souligné que la Grèce est en première ligne sur les questions d'immigration illégale. Favorable à une prise en charge européenne des problèmes d'asile, Mme **Marietta Karamanli** (SRC) plaide pour que les listes de « pays sûrs », que les autorités nationales utilisent pour apprécier l'origine des demandeurs d'asile, ne soient plus définies de manière bilatérale, mais « par rapport à la situation mondiale et aux conflits ».

Les rapporteurs avaient été à l'initiative de la **résolution** de l'Assemblée nationale sur le régime d'asile européen commun du 29 décembre 2012. Dans son programme pour le premier semestre 2014, la présidence grecque de l'Union européenne a défini les questions connexes de la migration, des frontières et de la mobilité comme l'un de ses trois principaux domaines d'action.

- Le vendredi 31 janvier 2014, la **résolution** de l'Assemblée nationale relative à la création du **parquet européen** est devenue définitive. Le mercredi 15 janvier 2014, sur le **rapport** de Mme **Marietta Karamanli** (SRC), la commission des Lois l'avait adoptée à l'unanimité. Lire le **compte rendu** de la réunion et consulter le **dossier**.

Devant la commission des Lois, la rapporteure a rappelé que cette proposition de règlement de la Commission a reçu un « carton jaune » de la part de quatorze chambres des parlements de l'Union européenne, qui l'ont jugée contraire au principe de subsidiarité. Elle a souligné que, même si les députés sont en désaccord avec certaines des modalités retenues par la Commission européenne, ils ne contestent quant à eux nullement la plus-value de l'intervention de l'Union européenne sur ce sujet. Les difficultés qu'ils soulèvent ont trait à la proportionnalité, non à la subsidiarité.

La rapporteure a ainsi évoqué la faiblesse de la proposition de la Commission européenne en matière de contrôle juridictionnel des actes du parquet européen, ainsi qu'en matière d'admissibilité des preuves et de prescription. La Commission européenne propose de confier le contrôle juridictionnel exclusivement aux juridictions nationales. Dans son **rapport**, Mme **Marietta Karamanli** (SRC) s'interroge sur la conformité de ces dispositions au droit à un recours juridictionnel effectif, garanti par le droit de l'Union européenne comme par le droit constitutionnel français.

- Le mardi 11 février 2014, la commission des Affaires européennes entendra M. **Robert Badinter** sur l'avenir de l'Europe et sur les enjeux européens dans le domaine de la justice. Voir l'**agenda**.

D. Affaires économiques et monétaires

- Le mardi 14 janvier 2014, MM. **Arnaud Richard** (UDI) et **Razzy Hammadi** (SRC), ont présenté devant la commission des Affaires européennes leur rapport sur le « Suivi du **pacte pour la croissance et l'emploi** : l'impossible conciliation entre croissance et austérité ». Lire le **compte rendu** de la réunion et voir le **dossier**.

Faisant référence au pacte pour la croissance et l'emploi annexé aux conclusions du Conseil européen des 28 et 29 juin 2012, M. **Arnaud Richard** (UDI) a défendu l'idée que les institutions européennes doivent cesser de se concentrer presque exclusivement sur les réformes de structure, qui produiront leurs effets dans plusieurs années, mais intégrer dans leur approche l'acceptabilité par la population européenne à ces sacrifices, c'est-à-dire le délai raisonnable sur lequel doivent être étalées les réformes pour être humainement et socialement supportables. Avant d'évoquer un « entêtement néolibéral », M. **Razzy Hammadi** (SRC) a observé que les préconisations de la Commission européenne peuvent apparaître contradictoires lorsqu'elle demande en même temps une réduction du déficit des finances publiques et l'engagement parallèle d'une baisse massive des charges des entreprises.

Les rapporteurs s'étaient rendus à Bruxelles les 5 et 6 novembre 2012, pour y rencontrer des membres de la commission des Affaires économiques et monétaires et le président de la commission des Budgets du Parlement européen, ainsi que le Représentant permanent de la France auprès de l'Union européenne. Ils s'étaient également entretenus avec un responsable de la Banque européenne d'investissement (BEI) et avec la directrice en charge des réformes structurelles et de la compétitivité à la Direction générale des affaires économiques et financières de la Commission européenne.

- Le jeudi 30 janvier 2014, l'Assemblée nationale a adopté en séance publique, avec quelques modifications, la **résolution** sur les progrès de l'union bancaire et de l'intégration économique au sein de l'Union économique et monétaire, déposée par MM. **Christophe Caresche** (SRC), **Michel Herbillon** (UMP) et **Didier Quentin** (UMP). Voir le **dossier** et les **travaux préparatoires**. Lire le **compte rendu** de la séance.

L'Assemblée nationale insiste sur la nécessité de renforcer le rôle des parlements nationaux dans le contrôle du mécanisme de résolution unique, estimant que le Conseil de résolution unique doit transmettre aux parlements nationaux des États membres participants son programme de travail et son rapport d'activité et répondre à l'ensemble de leurs questions et observations. Elle forme le vœu que chaque parlement d'un État membre participant puisse organiser des auditions, le cas échéant à huis clos, du directeur exécutif du Conseil de résolution, accompagné d'un représentant de l'autorité de résolution nationale et d'un représentant de la Commission européenne, lorsqu'une banque établie sur le territoire de cet État est placée en résolution.

L'Assemblée nationale rappelle que l'union bancaire doit être rapidement complétée par un système unique de garantie des dépôts, qui consisterait en un système supranational qui mutualiserait les systèmes nationaux existants avec la création d'un fonds unique de garantie des dépôts

Le mercredi 29 janvier 2014, Mme **Danielle Auroi** (ÉCOLO), présidente de la commission des Affaires européennes, a présenté devant sa commission une communication sur la réunion de la Conférence sur la gouvernance économique et financière de l'UEM, organisée dans les locaux du Parlement européen (Bruxelles) des lundi 20 au mercredi 22 février 2014. Y ont également participé pour l'Assemblée nationale MM. **Christophe Caresche** (SRC) et M. **Philip Cordery** (SRC), Mme **Élisabeth Guigou** (SRC), présidente de la commission des Affaires étrangères, ainsi que MM. **Pierre Lequiller** (UMP) et **Pierre-Alain Muet** (SRC). Voir la **vidéo**.

E. Europe sociale et transports

- Le mercredi 5 février 2014, la commission des Affaires européennes, conjointement avec la commission homologue du Sénat, entendra M. **László Andor**, commissaire à l'Emploi, aux affaires sociales et à l'inclusion.

L'Assemblée nationale examinera en février 2014 la **proposition de loi** de MM. **Bruno Le Roux** (SRC), **Gilles Savary** (SRC), Mme **Chantal Guittet** (SRC), MM. **David Habib** (SRC) et **Christian Assaf** (SRC) et **plusieurs de leurs collègues** visant à renforcer la responsabilité des maîtres d'ouvrage et des donneurs d'ordre dans le cadre de la sous-traitance et à lutter contre le dumping social et la concurrence déloyale. Voir le **dossier législatif**. Consulter également les **travaux récents** de l'Assemblée sur le **détachement des travailleurs**, en particulier sa **résolution du 11 juillet 2013**, ainsi que son **dossier préparatoire**.

- Dans le cadre de la consultation ouverte par la Commission européenne du 29 octobre 2013 au 21 janvier 2014 sur la proposition relative à la protection des **compagnies aériennes** de l'Union européenne contre les **subventions** et les

pratiques tarifaires déloyales leur causant un **préjudice**, la commission des Affaires européennes a adopté, sur le rapport de Mme **Annick Girardin** (RRDP), une contribution. Lire le **compte rendu** de la réunion.

La commission a approuvé à *l'unanimité* l'initiative de la Commission européenne. Elle juge essentiel que l'Union européenne se dote d'un instrument efficace pour protéger ses transporteurs confrontés à la concurrence déloyale de compagnies établies dans des États susceptibles de subventionner de manière directe ou indirecte leurs « champions nationaux » : mise à disposition à titre quasiment gratuit d'infrastructures, obligation imposée aux transporteurs aériens européens de disposer d'un « sponsor » local, garantie illimitée de l'État pour l'acquisition d'avions...

Elle considère que la libéralisation très large de l'accès au marché européen du transport aérien ces dernières années rend d'autant plus nécessaire l'adoption d'un cadre juridique assurant des conditions de concurrence équitables.

F. Culture, éducation et diversité linguistique

- Le mercredi 22 janvier 2014, M. **Pouria Amirshahi** (SRC) a présenté devant la commission des Affaires étrangères un **rapport d'information** sur « La francophonie : action culturelle, éducative et économique ». Lire le **compte rendu** de la réunion.

Le rapporteur met en avant le lien entre **multilinguisme** et **construction de la démocratie européenne**. Il reprend expressément la thèse défendue par le vice-président du Parlement européen chargé du multilinguisme, M. Miguel Angel Martínez Martínez, pour estimer que l'effectivité de la citoyenneté européenne suppose que soit garanti à tous les ressortissants communautaires un droit égal d'accès au droit communautaire et de contrôle de l'action des institutions de l'Union. À cet égard, le rapporteur salue la communication du Parlement européen, « de toutes, la plus polyglotte ». Il rappelle également les préconisations de l'Union européenne d'introduire **deux langues obligatoires** dans le parcours scolaire de tous les élèves, en citant la Roumanie en exemple pour leur bonne mise en œuvre.

Critiquant le monolinguisme, le rapporteur juge son influence néfaste à la qualité du travail et de la pensée des institutions européennes. Il fait d'ailleurs référence aux **travaux** de la direction générale de la traduction de la Cour des comptes de l'Union européenne pour déplorer le mauvais usage de la terminologie anglaise dans les publications de l'Union européenne. Dénonçant un « terrible appauvrissement », il observe que s'il en est ainsi « à l'écrit », on imagine sans peine ce qu'il en est dans l'expression orale au long des réunions de travail. Le rapporteur avance au contraire des propositions pour maintenir la richesse d'un échange multilingue.

- Le mardi 28 janvier 2014, l'Assemblée nationale a adopté, par 361 voix contre 149, la **proposition de loi constitutionnelle** de MM. **Bruno Le Roux** (SRC), **Jean-Jacques Urvoas** (SRC), **Armand Jung** (SRC), Mme **Colette Capdevielle** (SRC), M. **François Pupponi** (SRC), Mmes **Patricia Adam** (SRC), et **Sylviane Alaux** (SRC), et **plusieurs de leurs collègues** visant à ratifier la **Charte européenne des langues** régionales ou minoritaires. La France a signé la Charte

européenne des langues régionales ou minoritaires le 7 mai 1999. Mais le Conseil constitutionnel a jugé, par une **décision** du 15 juin 1999, qu'une révision de la Constitution est nécessaire pour la ratifier. Voir le **dossier législatif** et l'**analyse du scrutin**.

Le président de la commission des Lois, M. **Jean-Jacques Urvoas** (SRC), rapporteur de la proposition, a ouvert le débat en soulignant qu'il s'inscrit dans la perspective de la résolution du Parlement européen sur la **diversité linguistique** au sein de l'Union européenne, adoptée le 11 septembre 2013 à une « majorité écrasante ». Il a présenté la défense et la promotion des langues comme « le refus de la norme sclérosante, de l'inconcevable fatuité de ceux qui se croient autorisés à imposer l'uniformité », et comme un « antidote à la tentation si forte aujourd'hui de fondre tous les individus dans un moule linguistique et culturel unique ». Il a défendu sa « conviction profonde » que « la richesse de l'humanité repose sur sa diversité ».

Lire le **compte rendu** de la séance publique du 22 janvier 2014.

- Le lundi 13 janvier 2014, le Président de l'Assemblée nationale, M. **Claude Bartolone**, et M. **Martin Schulz**, Président du Parlement européen, se sont rendus à Bondy (Seine-Saint-Denis). Ils ont échangé avec des lycéens issus de trois établissements de la Seine-Saint-Denis, sur les thèmes suivants : « Élections européennes : qui pilote l'Europe ? » et « Quels jobs d'avenir en Europe pour les jeunes ? ». En savoir plus sur leur **déplacement conjoint**.

Depuis octobre 2013, des débats de ce type sont organisés tous les mois par le *think-tank* EuropaNova sous le haut patronage de la présidence de l'Assemblée nationale et du Parlement européen. Ils réunissent une personnalité politique française et un député européen afin d'associer et d'impliquer les générations futures à la construction européenne.

L'Assemblée nationale a adopté, le 17 juillet 2013, une **résolution européenne** sur la démocratisation du programme Erasmus. Le 14 janvier 2014, M. **Bruno Le Roux** (SRC), Mmes **Chaynesse Khirouni** (SRC) et **Patricia Adam** (SRC) et **plusieurs de leurs collègues** ont déposé une **proposition de loi** tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires. Voir le **dossier législatif**. Le mardi 11 février 2014, M. **Philip Cordery** (SRC) présentera sur cette proposition, devant la commission des Affaires européennes, un rapport d'information « pour observations ».

G. Environnement

- Le mardi 21 janvier 2014, la commission du Développement durable et de l'aménagement du territoire a entendu M. **Arnaud Leroy** (SRC) sur le septième programme de l'Union européenne pour l'environnement et sur le programme LIFE. Lire son **rapport d'information sur le septième programme pour l'environnement** et sa **communication** sur le programme LIFE. Lire le **compte rendu** de la réunion.

Le rapporteur a souligné qu'il avait pu travailler en bonne intelligence avec le rapporteur ITRE du programme LIFE au Parlement européen, M. **Gaston Franco**.

- Le mercredi 29 janvier 2014, la commission des Affaires européennes a entendu Mme **Connie Hedegaard**, commissaire européenne en charge de l'action pour le climat. Voir la [vidéo](#).

S'exprimant devant elles le 4 juin 2013, elle avait annoncé que la Commission européenne prépare pour mars 2014 des propositions sur le *back-loading*, qui vise à retirer temporairement du marché 900 millions de quotas de CO², de façon à parvenir à un prix réel du carbone. En lire le [compte rendu](#). Le 22 janvier 2014, la Commission européenne a publié le paquet énergie-climat 2030. Le Conseil européen des 20 et 21 mars 2014 à Bruxelles se penchera sur ces questions.

Le 4 mars 2014, les Mardis de l'avenir seront consacrés au thème de l'Europe. Organisé sous le haut patronage du président de l'Assemblée nationale, M. **Claude Bartolone**, ce cycle de débats offre un espace d'échange aux élus, experts, dirigeants et acteurs issus de la société civile ou économique sur la question stratégique de la **transition écologique**. Voir l'[agenda](#).

- Le mercredi 5 février 2014, la commission du Développement durable examinera, sur le rapport de M. **Philippe Noguès** (SRC), la **proposition de résolution européenne** sur la publication d'**informations non financières** par les entreprises déposée par Mme **Danielle Auroi** (ÉCOLO), présidente de la commission des Affaires européennes. Consulter le [dossier](#) et les [travaux préparatoires](#).

Le mercredi 8 janvier 2014, Mme **Danielle Auroi** (ÉCOLO) a présenté, devant la commission des Affaires européennes, la **proposition de directive** de la Commission européenne sur l'obligation de transparence des entreprises de plus de cinq cents salariés sur leurs politiques, les risques, l'environnement, le social et les questions relatives aux droits de l'Homme. Visant les résolutions du Parlement européen du 6 février 2013 sur la responsabilité sociale des entreprises, le **document** estime que la proposition de directive devrait être renforcée et regrette que le texte présenté par la présidence du Conseil de l'Union en restreigne fortement la portée. Lire le **compte rendu** de la réunion de la commission des Affaires européennes du 8 janvier 2014.

H. Protection des consommateurs et santé publique

- Le mardi 14 janvier 2014, Mme **Danielle Auroi** (ÉCOLO), présidente de la commission des Affaires européennes, a déposé une proposition de résolution européenne portant avis motivé sur la conformité au principe de subsidiarité, sur la **proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux nouveaux aliments**. La proposition de résolution est renvoyée à la commission des Affaires sociales. Consulter le [dossier législatif](#) et le [rapport d'information](#) préparatoire sur la mise sur le marché de **nouveaux aliments**.

Pour la troisième fois depuis l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne le 1^{er} décembre 2009, l'Assemblée nationale engage un contrôle de subsidiarité devant aboutir à l'adoption d'un avis motivé. Il porte sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux nouveaux aliments.

Ces nouveaux types d'aliment se définissent comme « toute denrée alimentaire dont la consommation humaine était négligeable au sein de l'Union avant le 15 mai 1997, indépendamment de la date d'adhésion des différents États membres ». Dans le cadre des règles en vigueur depuis 1997, sont d'ores et déjà sur le marché de nouveaux aliments tels que la pulpe déshydratée de fruit de baobab ou le peptide de poisson.

La Commission européenne avait déjà adopté en 2008 une proposition de révision du règlement relatif aux nouveaux aliments. Les négociations sur ce texte avaient échoué en 2011 sur les mesures relatives aux aliments produits à partir d'animaux clonés et aux organismes génétiquement modifiés. Aussi la présente proposition de règlement exclut-elle de son champ d'application les aliments génétiquement modifiés et les denrées alimentaires obtenues à partir d'animaux clonés, mais aussi les enzymes, les additifs et arômes alimentaires.

Ce sont les organismes nationaux en charge de l'évaluation des denrées alimentaires qui réalisent la première évaluation, en l'état actuel du droit, lorsqu'une entreprise demande à pouvoir mettre sur le marché un nouvel aliment. La proposition de la Commission envisage quant à elle une procédure d'autorisation centralisée au niveau européen. Ce transfert de compétences ne semble pas à la commission des Affaires européennes de l'Assemblée nationale le moyen le plus efficace de protéger la santé et les intérêts des consommateurs européens.

Le délai d'examen par les parlements nationaux au titre de la subsidiarité expirera le 17 février 2014. D'autres parlements nationaux, en particulier le Sénat français ou la Tweede Kamer néerlandaise, devraient également se prononcer.

- Le jeudi 16 janvier 2014, l'Assemblée nationale a adopté, sur le rapport de M. **Olivier Véran** (SRC), un **projet de loi** portant diverses dispositions d'**adaptation au droit de l'Union européenne** dans le **domaine de la santé**. Entre autres dispositions, le texte prévoit d'encadrer la vente sur Internet de médicaments ou de lentilles de contact correctrices. Voir le **dossier législatif** et lire le **compte rendu intégral** de la séance publique.
- Le jeudi 23 janvier 2014, l'Assemblée nationale a adopté *en première lecture* une proposition de loi relative à la sobriété, à la transparence et à la concertation en matière d'exposition aux **ondes électromagnétiques**. Consulter le **dossier législatif**.

Au cours de l'examen pour avis par la commission du Développement durable et de l'aménagement du territoire, M. **Jean-Marie Sermier** (UMP) a remis en cause l'utilité d'un nouveau texte au vu des nouvelles normes européennes. Il a souligné, que compte tenu du « flou » qui entoure les effets de l'exposition aux ondes, « mieux vaudrait peut-être s'en tenir aux dispositions de la **directive européenne** [directive 2013/35/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013] fixant les prescriptions minimales de sécurité et de santé applicables aux travailleurs exposés à des champs électromagnétiques (...) et que les États membres devront obligatoirement transposer avant le 1^{er} juillet 2016 ».

À l'inverse, Mme **Suzanne Tallard** (SRC), rapporteure pour avis, a encouragé l'action déjà engagée au niveau local afin de modérer l'exposition aux ondes électromagnétiques, approuvant les chartes élaborées par plusieurs villes. Consulter le **compte rendu** de la commission du Développement durable.

- Le jeudi 23 janvier 2014, l'Assemblée nationale a adopté, sur le rapport de Mme **Brigitte Allain** (SRC), une **proposition de loi** sur l'**encadrement** de l'**utilisation** des **produits phytosanitaires**, issue d'une initiative sénatoriale. Voir le **dossier législatif**.

Au cours de la séance publique du 23 janvier 2014, M. Philippe Martin, ministre de l'Écologie, a indiqué à l'Assemblée que la proposition de loi avait été notifiée à la Commission européenne, conformément aux dispositions de la directive du Parlement européen et du Conseil du 22 juin 1998 prévoyant une procédure d'information dans le domaine des normes et réglementations techniques et des règles relatives aux services de la société de l'information. Le Gouvernement considère que les dispositions nouvelles sont bien proportionnées aux enjeux, mais il a indiqué que, si la Commission européenne devait formuler des observations, il prendrait les mesures qui s'imposent pour en tenir compte. Voir le **compte rendu** de la séance.

I. Action extérieure de l'Union européenne

- Le mercredi 29 janvier 2014, Mme **Danielle Auroi** (ÉCOLO), présidente de la commission des Affaires européennes, a présenté devant sa commission une communication sur la **situation** en **Ukraine**. Voir la **vidéo**.
- Le mercredi 12 février 2014, Mme **Chantal Guittet** (SRC) et M. **Thierry Mariani** (UMP), présenteront devant la commission des Affaires étrangères leur rapport de la mission d'information sur la **politique française** et **européenne** vis-à-vis de la **Russie**. Voir l'**agenda** de la commission des Affaires étrangères.

J. Visites de députés à Bruxelles

- Le lundi 10 février, Mme **Valérie Rabault** (SRC) et M. **Jérôme Chartier** (UMP), membres de la commission des Finances, se rendront à Bruxelles pour recueillir des renseignements dans le cadre des travaux de la **mission d'information** de la commission des Finances sur les **normes prudentielles** et le financement non bancaire de l'économie.
- Le jeudi 20 février, M. **Jean-Paul Chanteguet** (SRC), président de la commission du Développement durable, conduira des entretiens à Bruxelles dans le cadre de la **mission d'information** sur l'**Écotaxe poids lourds**, créée le 12 novembre 2013 par la Conférence des présidents, qui l'en a désigné président-rapporteur.
- Le même jour, M. **Jean-René Marsac** (SRC), membre de la commission des Affaires étrangères, effectuera un déplacement à Bruxelles dans le cadre des travaux préparatoires à la rédaction de son avis sur le **projet de loi** relatif à l'**économie sociale et solidaire**.